

2023

A.E.P.V.L.C. - 11, rue du Haut-Pavé - 91150 - ETAMPES - 06.95.68.56.74  
aepvlc@wanadoo.fr - www.aepvlc.fr - facebook.com/aepvlc



**Développement Professionnel Continu & FIF-PL :  
Inscription formation à distance pour 2023**

Pour vous inscrire à une session de formation à distance sur ZOOM,  
(que ce soit en DPC, en FIF-PL, en tant que salarié...), merci de nous envoyer  
par mail ou par courrier postal dès maintenant  
la présente fiche d'inscription

+ votre bulletin d'adhésion 2023 à l'Association AEPVLC ainsi que votre cotisation d'un montant de 20€  
(paiement par chèque, par virement bancaire,  
ou par CB directement sur <https://aepvlc.fr/paiement-en-ligne/>)

Je soussigné(e).....

Orthophoniste, Date de naissance (obligatoire).....

Adresse professionnelle complète.....

Numéro de téléphone (obligatoire) .....

Numéro de Portable.....

e-mail : .....

Numéro ADELI.....

**Choix n°01** Thème :  
Formateur :  
Dates/session :  
déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)

**Choix n°02** Thème :  
Formateur :  
Dates/session :  
déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)

**Choix n°03** : Thème :  
Formateur :  
Dates/session :  
déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)

**Choix n°04** : Thème :  
Formateur :  
Dates/session :  
déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)

**Cette fiche d'inscription vous permet de bloquer une ou plusieurs places pour 2023.**

**Nous sommes dans l'attente des enveloppes DPC et FIF PL pour 2023.** Pour 2022 les enveloppes DPC et FIF-PL étaient :  
> pour l'ANDPC un forfait de 952 € par orthophoniste, qui se décompose de la manière suivante :  
532 € pour vous, au titre de dédommagement pour la perte d'exploitation des 2 jours hors de votre cabinet,  
et 420€ pour l'organisme de formation que vous choisissez. **RAPPEL : vous ne pouvez faire qu'un seul DPC par an.**

> pour le FIF-PL, un remboursement de 150 euros par jour de stage (soit 300€ de remboursement sur les 360€ facturés par l'AEPVLC) avec 5 jours par an, somme limitée à 750 euros par an et par professionnel.

Toutes nos formations sont en cours d'agrément auprès du FIF-PL pour 2023.



**Pour valider votre 1<sup>ère</sup> inscription, merci de remplir et de nous renvoyer en plus de cette fiche d'inscription, votre bulletin d'adhésion à l'association AEPVLC et de payer votre cotisation pour un montant de 20€ à l'ordre de l'AEPVLC.**

- Si vous avez choisi de faire une formation en DPC, dès que l'ANDPC ouvrira les inscriptions sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr), nous vous enverrons par email la marche à suivre pour vous inscrire avec la référence de votre action et son numéro de session. Pour vous inscrire, il vous suffit donc de nous envoyer cette fiche d'inscription avec votre bulletin d'adhésion 2023 et votre cotisation de 20€.

- Si vous avez choisi de faire une formation en FIF-PL, dès réception de votre inscription avec votre adhésion 2023, nous vous envoyons les documents pour faire votre demande préalable sur [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr). Pour rappel le coût d'une formation en FIF PL est de 360€ payable par chèque, par virement, par CB + 20€ de cotisation à l'association AEPVLC pour 2023 (soit 380€ pour la 1<sup>ère</sup> inscription de l'année). Il existe aussi des PACK : PACK 2 Formations à distance à 600€ et PACK 3 Formations à distance à 750€.

- Pour rappel, le coût d'une formation pour les orthophonistes salariés est de 400€ payable par chèque ou par virement.

Fait à

Le

Signature